

MAIRIE
20, rue de Verdun
76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VINGT-SEPT AOUT DEUX MILLE DOUZE
A VINGT HEURES TRENTE

Convocations & affichage le 4 août 2012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PIGNAT Danielle, maire
M. CASTRES Jacques, 1^{er} adjoint
M. THILL Jean-Jacques, 2^{ème} adjoint
M. SOWA Marc, 3^{ème} adjoint
M. LECASSE Yves, 5^{ème} adjoint

Membres : Mme VIGER Nathalie, MM. TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mme CHAUVET Sylvie, MM. VOTTIER Didier, HEBERT Reynald, Mme MORVAN Marie-Françoise.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. TONINI Dino, CINGAL Jacky, Mmes BLOUIN-YGOU Diane, LE ROUX Béatrice,

ABSENT : M. QUESSE Bernard

REPRÉSENTÉS : M. TONINI par M. CASTRES, M. CINGAL par M. LECASSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur CASTRES Jacques

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 28 JUIN 2012

Ce procès-verbal sera porté à l'approbation lors du prochain conseil municipal.

1 – AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS RUE DE LA TABLE DE PIERRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Madame le Maire présente au conseil municipal le marché «d'aménagement des trottoirs de la rue de la Table de Pierre (RD 43), pour la réalisation des travaux suivants : travaux préparatoires, terrassements généraux, constitution de chaussée et de trottoirs, bordures et caniveaux, revêtements de chaussée et de trottoirs, assainissement pluvial, espaces verts, signalisation, travaux divers.

Les travaux seront réalisés en une tranche.

La commission des marchés adaptés s'est réunie le 02 août 2012 pour décider de l'attribution de ce marché à procédure adaptée.

Cinq plis sont parvenus en mairie dans les délais. Après consultation des documents administratifs et financiers, la commission a retenu ces offres et a procédé au classement suivant selon les critères d'attribution définis (valeur technique 60 % et prix des prestations 40 %) : 1 – VIAFRANCE ; 2 – TPR ; 3 – FIZET ; 4 – TOFFOLUTTI ; 5 – AGORAT TP.

La commission propose de retenir la société VIAFRANCE pour un montant de 185.177,50 € HT soit 221.472,29 € TTC.

Les travaux étaient estimés à 204.835,93 € HT soit 244.983,77 € TTC

Le démarrage des travaux est prévu fin septembre. Avec un impératif : Le tablier qui doit être fait pendant les vacances de la Toussaint car il y a moins de passage, y compris des bus.

Madame VIGER demande un rappel de ce qui doit être fait ? C'est la route, les trottoirs ?

Madame le maire : Oui, avec un surélevé pour pouvoir traverser et une chicane.

Madame VIGER demande si la route arrivera jusqu'à la limite route de Gournay, ou si elle s'arrêtera avant ?

Monsieur CASTRES : Ça va être repris route de Gournay

Madame VIGER : C'est-à-dire le talus qui est à côté de la DDE va être refait.

Monsieur CASTRES : Oui.

Madame VIGER précise que ce n'est pas évident pour les camions.

Madame le maire : Le haricot du centre devrait être redessiné de façon à pouvoir permettre le virage des camions.

Au vu des critères établis et sur avis de la commission des marchés adaptés, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'attribuer le marché « Aménagement des trottoirs de la rue de la Table de Pierre », pour un montant de 185.177,50 € HT soit 221.472,29 € TTC à la société VIAFRANCE.

- autorise le maire à signer le marché et toutes pièces concernant ce marché.

➤ **Information**

* *Construction de la salle polyvalente - Marnière*

Madame le maire laisse la parole à Monsieur CASTRES, adjoint à l'urbanisme pour faire un point sur la marnière constatée sur le terrain de construction de la salle polyvalente.

Il y avait eu une étude approfondie en décapage, qui a été faite suite au repérage. La première opération faisait partie du marché de base de la construction de base de la salle polyvalente.

Un forage a été fait avec des enregistrements, ce forage a permis de déterminer l'ensemble de la marnière. Un puisatier est descendu et une cartographie exacte a été faite. De nouveaux forages à d'autres endroits ont été faits pour être sûr qu'il n'y est pas de faux problèmes derrière les galeries et

le puits existant a été curé. A l'heure actuelle la première chambre a été comblée : la chambre du bas. Après une semaine de séchage la deuxième chambre sera comblée, et au final ils combleront le puits.

Monsieur GERBER demande comment est comblée la marnière ?

Monsieur CASTRES : C'est de la bétonite. C'est un béton maigre.

Monsieur TERREUX demande pour quel montant ?

Monsieur CASTRES : Pour un montant qui à l'heure actuelle sur l'opération marnière est aux alentours de 50.000 €.

Monsieur TERREUX demande comment cela sera financé ?

Mme le maire : Les travaux ont été budgétés, pour 200.000 € au budget de cette année.

Monsieur CASTRES précise qu'il est possible qu'il y ait des incidences sur les fondations du bâtiment, à moins de se retrouver dans un angle.

Monsieur CASTRES informe que ce dossier est aussi passé en commission d'accessibilité.

Il y a eu une remarque informative sur leur demande d'un bar surbaissé, et effectivement il y a bien un bar surbaissé.

La seule remarque qui a été faite, n'est pas une obligation : Sur les bassins qui sont sur la partie centrale, il y a une pente qui fait plus de 4 % à un moment donné, et leur demande est de mettre des chasses roues sur la périphérie, la partie basse.

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 00.

Conforme à la publication du 17 septembre 2012